

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAZE DE PEYRE DU 24 SEPTEMBRE 2013

Présents et représentés : 11 conseillers sur 11 élus

Absents excusés : Néant

1. Travaux d'extension du cimetière communal

Depuis l'ordre de service du 2 septembre, les travaux n'ont toujours pas débuté, malgré les relances du maître d'œuvre (Cabinet FAGGE) et du maître d'ouvrage (le Maire de la Chaze de Peyre). Le titulaire du marché a 3 mois pour effectuer les travaux prévus.

2. Eclairage public

L'éclairage prévu à la Pignède devrait être installé par le S.D.E.E. de la Lozère avant les vacances d'automne. Celui prévu à Vimenet sera installé sur un poteau à l'angle de l'immeuble signalé ; la mairie est en attente du devis à établir par le S.D.E.E.

3. Travaux :

- Appartement 4 pièces de l'ancienne école de la Chaze : des devis supplémentaires vont être commandés à diverses entreprises de peinture
- Signalisation : Les panneaux « La Pignède » et « Lasbros » vont être commandés et installés respectivement à l'entrée de la Pignède en venant de la chapelle Bastide et dans la Chaze vers l'abreuvoir proche de l'école.
- Lasbros : Le Conseil Général de la Lozère va être consulté rapidement afin de trouver des solutions à la dangerosité de la traversée de ce hameau.
- Divers immeubles communaux nécessitent des travaux extérieurs d'entretien, voire de rénovation ; des devis vont être demandés auprès de plusieurs entreprises.

4. Régime d'astreintes hivernales

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du CDG48, et à l'unanimité, le régime d'astreinte hivernale de l'agent technique intercommunal est mis en place pour la période mi-novembre à mi-mars.

5. Tarifs de nettoyage de la salle polyvalente :

Inchangés depuis 2003, les tarifs de nettoyage sont légèrement augmentés : *Discos* : 95 Euros ; *Repas et repas dansant* : 45 Euros et *Apéritif et vin d'honneur* : 30 Euros

6. Il est prévu de réaménager le cellier (ancienne cuisine) de la salle polyvalente, avec des éléments en métal inox
7. Syndicat AGEDI : Vote à l'unanimité des conseillers entérinant les nouvelles adhésions, ainsi que les départs au sein de ce syndicat
8. Divers : l'accusé de réception du courrier d'injonction adressé à la SCI propriétaire de l'immeuble en ruine de Vimenet (en date du 16 septembre) n'a pas encore été retourné en mairie